





Bordereau de signature

DEC2018_0039



Signataire	Date	Annotation
actes actes-mairie, <i>Gestion des Actes MAIRIE</i>	05/03/2018	 Visa
actes actes-mairie, <i>Gestion des Actes MAIRIE</i>	05/03/2018	 Transmis
<i>Gestion des Actes MAIRIE</i>		 Archivé
	Réponse de la plate-forme : Acquittement reçu (Date: 2018-03-05)	

Dossier de type : ACTES_MAIRIE // decission_mairie

DIRECTION DES FINANCES ET DES MARCHES PUBLICSSECTEUR DES MARCHES PUBLICS

REF : CN/RE

DEC2018_ 0039

DECISION

OBJET : CONCLUSION DU MARCHÉ PUBLIC DE SERVICES N°18D05 RELATIF A LA MAINTENANCE ET ASSISTANCE DU PROGICIEL OCTIME.

Le Maire de la Commune de Noisiel,

VU l'Ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 et le Décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatifs aux marchés publics, notamment les articles 42-3° et 30-I-3°-c, ainsi que le Décret n°2017-516 du 10 avril 2017 portant diverses dispositions en matière de commande publique,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération N°DEL2017_0200 du Conseil Municipal du 10 novembre 2017 portant délégations au Maire en vertu de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDERANT que la commune a fait l'acquisition en 2006 du Progiciel OCTIME auprès de la société OCTIME, pour la Direction des Ressources Humaines concernant la gestion des temps et horaires variables,

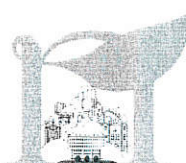
CONSIDERANT que le marché public de services est arrivé à son terme, qu'il convient dès lors de conclure un nouveau marché avec la société OCTIME, développeur du produit, et donc seul prestataire à même d'en assurer la maintenance pour des raisons d'ordre technique et tenant à la protection de droits d'exclusivité,

CONSIDERANT la proposition afférente de la société OCTIME,

CONSIDERANT que la prestation relève de la classe d'achats « Services » et de l'unité fonctionnelle « Maintenance et assistance du progiciel OCTIME », dont la valeur ne dépasse pas 25.000 € H.T.,

PR

1/2



Suite de la décision N°2018_ 0039
portant sur la conclusion du marché public de services n°18D05

DECIDE

ARTICLE 1 : Il est conclu avec la Société OCTIME S.A.S., sise 2 allée de l'Innovation à BIRON (64300), le marché public de services n°18D05 relatif à la maintenance et assistance du progiciel OCTIME, pour un montant global et forfaitaire annuel de 2 131,02 € HT (soit 2 557, 22 € TTC), payable annuellement par mandat administratif sur présentation de la facture. Le marché est conclu pour une durée d'un an à compter du 1^{er} janvier 2018. Il est reconductible tacitement, deux fois maximum par période annuelle, sa durée globale ne pourra pas excéder trois ans.

ARTICLE 2 : Les crédits correspondants sont prévus au Budget Communal.

ARTICLE 3 : Ampliation de la présente décision sera transmise à :

- Monsieur le Sous-préfet de l'arrondissement de Torcy,
- Madame la Comptable Publique de Marne-la-Vallée,
- Monsieur le Directeur Général de la Mairie de Noisiel,
- Au titulaire du marché.

Chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

ARTICLE 4 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Melun dans un délai de DEUX mois à compter de son rendu exécutoire.

ARTICLE 5 : La présente décision est rendue exécutoire à compter de la date de son affichage ou publication et de sa transmission au représentant de l'Etat.

Fait à Noisiel, le - 2 MARS 2018

Pour le Maire, et par délégation,
Le Maire-Adjoint en charge des Finances,
des Marchés Publics et de la Vie des quartiers




Patrick RATOUCHNIAK

Cadre réservé à l'AG

Transmis au représentant de l'Etat le	05 MARS 2018
Affiché en Mairie le	05 MARS 2018
Publié au Recueil des Actes Administratifs le	05 MARS 2018
Notifié le	

2/2

